

LP : 10057  
19441  
03486**AQUAPONIE DEVELOPPEMENT  
4 B LOTISSEMENT CARBONNIER  
33670 LE POUT**

Le 24 septembre 2020

**Objet : Aménagement du remboursement des échéances suspendues de votre PRET PROFESSIONNEL - n° 10057 19441 00020074005**

Messieurs,

En date du 30/10/2019, nous vous avons accordé un PRET PROFESSIONNEL d'un montant de 50000,00 EUR destiné à financer : FINANCEMENT FONDS DE ROULEMENT.

Ce prêt est à taux fixe. Le taux d'intérêt actuel est de 1,10 % l'an hors assurance.

Le 20 mars 2020, dans le contexte de la crise sanitaire du Coronavirus Covid 19, nous avons décidé de suspendre automatiquement les échéances des crédits amortissables professionnels, sans frais ni intérêts de retard pour une période maximale de 6 mois.

Cette mesure a été appliquée à votre prêt.

En l'absence d'instruction de votre part suite aux options proposées dans nos précédents courriers, le 16 septembre 2020 les échéances suspendues sont donc automatiquement reportées en fin de prêt de manière échelonnée avec perception de frais de gestion et d'intérêts au taux du prêt sur leur montant et ajustement de votre cotisation d'assurance, le cas échéant. En cas de délégation d'assurance, il convient d'avertir votre assureur de la modification de la durée de votre crédit.

Voici les nouvelles modalités de remboursements de ces échéances :

- L'échéance du 05/04/2020 d'un montant de 2125,69 EUR est prorogée totalement et sera prélevée le 05/12/2021 pour un montant de 2152,97 EUR.
- L'échéance du 05/05/2020 d'un montant de 2125,69 EUR est prorogée totalement et sera prélevée le 05/01/2022 pour un montant de 2154,97 EUR.
- L'échéance du 05/06/2020 d'un montant de 2125,69 EUR est prorogée totalement et sera prélevée le 05/02/2022 pour un montant de 2156,99 EUR.
- L'échéance du 05/07/2020 d'un montant de 2125,69 EUR est prorogée totalement et sera prélevée le 05/03/2022 pour un montant de 2158,81 EUR.
- L'échéance du 05/08/2020 d'un montant de 2125,69 EUR est prorogée totalement et sera prélevée le 05/04/2022 pour un montant de 2160,82 EUR.

Les montants prélevés correspondront aux montants initiaux, majorés des intérêts sous réserve des variations éventuelles du taux d'intérêt (en cas de taux variable ou indexé) et de toute modification ultérieure des conditions du contrat de prêt.

	Montant	TEG
Intérêts du prêt	530,28 EUR	
Cotisation d'assurance	416,43 EUR	
Frais de gestion	75,00 EUR	
Soit un montant total	1021,71 EUR	
Taux Effectif Global (article R313-1 du code monétaire et financier) par an		2,26 %
Soit un TEG par mois de		0,19 %

Toutes les autres conditions de votre contrat de prêt initial et notamment les garanties demeurent inchangées sans novation.

Nous vous adressons ce jour un nouveau tableau d'amortissement.

Il vous sera toujours possible, selon l'évolution de votre situation, de demander à votre conseiller le remboursement immédiat des échéances reportées ou le réaménagement de votre prêt.

Nous vous assurons de tout notre soutien, avec réactivité et souplesse, et restons à votre écoute.

Nathalie QUATTROCIOCCHI  
Chargé d'affaires professionnels

GECPVTOB

Date d'échéance	Capital restant dû avant l'échéance (1)	Capital	Intérêts	Assurance groupe et frais (2)	Echéance assurance groupe comprise (2)
05/10/2020	29300,18	2080,43	26,86	18,40	2125,69
05/11/2020	27219,75	2082,34	24,95	22,85	2130,14
05/12/2020	25137,41	2084,25	23,04	22,85	2130,14
05/01/2021	23053,16	2086,16	21,13	22,85	2130,14
05/02/2021	20967,00	2088,07	19,22	22,85	2130,14
05/03/2021	18878,93	2089,98	17,31	22,85	2130,14
05/04/2021	16788,95	2091,90	15,39	22,85	2130,14
05/05/2021	14697,05	2093,82	13,47	22,85	2130,14
05/06/2021	12603,23	2095,74	11,55	22,85	2130,14
05/07/2021	10507,49	2097,66	9,63	22,85	2130,14
05/08/2021	8409,83	2099,58	7,71	22,85	2130,14
05/09/2021	6310,25	2101,51	5,78	22,85	2130,14
05/10/2021	4208,74	2103,43	3,86	22,85	2130,14
05/11/2021	2105,31	2105,31	1,93	22,85	2130,09
05/12/2021	0,00	2069,03	65,54	18,40	2152,97
31/12/2021	0,00	0,00	0,00	3,59	3,59
05/01/2022	0,00	2070,92	65,65	18,40	2154,97
31/01/2022	0,00	0,00	0,00	2,69	2,69
05/02/2022	0,00	2072,82	65,77	18,40	2156,99
28/02/2022	0,00	0,00	0,00	1,80	1,80
05/03/2022	0,00	2074,72	65,69	18,40	2158,81
31/03/2022	0,00	0,00	0,00	0,90	0,90
05/04/2022	0,00	2076,62	65,80	18,40	2160,82
<b>Total prévisionnel</b>		<b>39664,29</b>	<b>530,28</b>	<b>416,43</b>	<b>40611,00</b>

(1) Capital restant dû hors le report des échéances

(2) Dans le cas où l'assurance groupe n'est pas prélevée par le prêteur, l'échéancier de prélèvement des cotisations est communiqué par l'assureur



- (2) Dans le cas où l'assurance groupe n'est pas prélevée par le prêteur, l'échéancier de prélèvement des cotisations est communiqué par l'assureur

